



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/23

Berger
Levrault

ID : 031-213104219-20230405-DEL2023_02_05-DE

Folio 2023-1

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT HAUTE - GARONNE	EXTRAIT DU REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de PINS-JUSTARET
---	--

NOMBRE DE MEMBRES			SEANCE du 5 avril 2023
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	L'an deux mille vingt-trois et le cinq avril à dix-huit heures Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal de la commune, sous la présidence de M. Philippe GUERRIOT, Maire.
27	27	26	
DATE DE LA CONVOCATION			
30 mars 2023			
DATE D'AFFICHAGE			
30 mars 2023			

Étaient présents

Mesdames GAMBET, TARDIEU, MARTIN-RECUR, PEREZ, COMBA, ABADIE, MARTY, PRADERE,
VIOLTON, BEGUE, BESOMBES

Messieurs GUERRIOT, ORTIGOZA, GAROUSTE, RENOUX, BONTEMPS, MIJOLE, PERON,
MORANDIN, CHARRON, BERGONZAT

Procurations

Mme LAFONT avait donné procuration à Mme COMBA

M. CARRIERE avait donné procuration à M GAROUSTE

Mme SAUVAGE avait donné procuration à Mme PEREZ

Mme RAHIN avait donné procuration à Mme MARTIN-RECUR

M. GOUSSET avait donné procuration à Mme TARDIEU

Absents

M. PIRIOU

M. BONTEMPS a été élu secrétaire de séance à l'unanimité (24 voix pour).

DELIBERATION N°2023-02-05

Convention de financement 2023 avec l'association Pins Just'en Fêtes

En application du décret no 2001-495 du 6 juin 2001 et à l'article 10 de la Loi 2000-321 du 12 avril 2000, lorsqu' une collectivité souhaite attribuer une subvention supérieure à 23 000 € à une association pour une seule année, celle-ci doit passer une convention avec ladite association.

Le montant de la subvention prévu au BP 2023 ci-après pour le comité des Fêtes, « Pins Just en Fêtes » dépassant ce montant, il sera proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de financement adaptée pour l'exercice 2023.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,



Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le 07/04/23

Breder
Levraut

ID : 031-213104219-20230405-DEL2023_02_05-DE

Folio 2023-2

A la majorité (25 voix pour et 1 abstention BEGUE),

APPROUVE le projet de convention de financement 2023 à passer avec l'association Pins Just 'en Fêtes.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer la convention et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de celle-ci.

Ainsi fait et délibéré à Pins-Justaret, le 5 avril 2023
Pour copie conforme au registre.

Le Maire,

Philippe GUERRIOT